

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 12 DECEMBRE 2017,  
19.00 HEURES, SALLE DE SPECTACLES**

---

**Président** : M. Claude BARTHOULOT, Président des assemblées communales

**Secrétaire** : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

**Scrutateurs** : MM. Eddy Houlmann et Roger Willemin

---

**REGISTRE DES ELECTEURS**

81 ayants droit étaient présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets de l'exercice 2018 :
  - a) Fixer la quotité d'impôts et les diverses taxes communales.
  - b) Discuter et voter les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 61'300.— TTC pour la construction d'un abri à la déchetterie communale.  
Financement : prélèvement sur le fonds du service des déchets.
4. a) Prendre connaissance du décompte et des travaux supplémentaires relatifs à la construction de la porte d'entrée « Châtillon ».  
b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 48'551.65.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Yves Tugler.
6. Divers et informations.

\*\*\*\*\*

**Ouverture**

M. le Président Claude Barthoulot, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 43 du 29 novembre 2017 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Eddy Houlmann et Roger Willemin.

M. Barthoulot fait la lecture de l'ordre du jour et aucune modification de ce dernier n'est demandée.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 juin 2017 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

**2. Budgets de l'exercice 2018**

*Rapporteur : M. Jean-Baptiste Beuret, conseiller communal*

L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer concernant la quotité d'impôts, les taxes communales ainsi que les budgets 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Le budget 2018 présente un léger excédent de charges de Fr. 137'055.— pour des investissements bruts prévus de l'ordre de Fr. 4 millions. L'exercice 2018 s'annonce favorablement avec un déficit inférieur à Fr. 150'000.— au budget, avec la quotité maintenue à son niveau très bas de 1.65.

Le principe de l'autofinancement à long terme des services communaux conduit à une proposition du Conseil communal d'augmentation de deux taxes :

- Taxe d'épuration par m<sup>3</sup>
- Service des eaux : taxes de base par compteur

Le taux de TVA de 8 % applicable à une partie des taxes diminue à 7,7 %.

Globalement, les charges sont très stables par rapport au budget 2017. Pour l'essentiel, elles sont hors de la sphère de compétence de la commune (charges cantonales liées). Les évolutions à la hausse sont, comme 2016, constatées dans le domaine de l'action sociale.

#### PROPOSITIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- Approuver la quotité d'impôt de 1.65 (inchangée).
- Approuver le budget 2018 de la commune municipale bouclant avec un excédent de charges de Fr. 137'055.—.
- Fixer les taxes communales selon la proposition du Conseil communal, comportant en particulier les augmentations suivantes :
  - Taxe de base par compteur pour le service des eaux :

Taxes de base par compteur	2017	2018
Ø 20 mm (3/4")	Fr. 120.— + TVA 2.5 %	Fr. 150.— + TVA 2.5 %
Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")	Fr. 300.— + TVA 2.5 %	Fr. 375.— + TVA 2.5 %
Dès Ø 50 mm (2")	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'250.— + TVA 2.5 %

- Taxe d'épuration par m<sup>3</sup> d'eau consommée : Fr. 2.25 avec TVA de 7,7 % au lieu de Fr. 1.80 avec TVA de 8 %.
- Approuver le budget 2018 de la Bourgeoisie bouclant avec un excédent de charges de Fr. 2'500.—.

#### RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

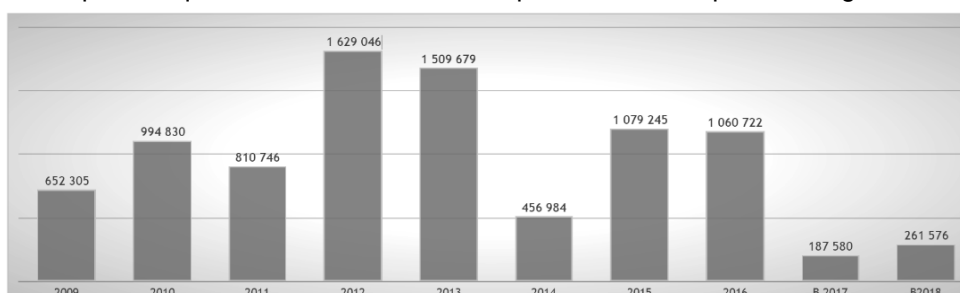
M. Jean-Baptiste Beuret présente et commente les chiffres relatifs au budget 2018. La récapitulation générale se présente comme suit :

Classification fonctionnelle, sans les services communaux ; montants nets

Rubrique	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Evolution
Autorités, administration générale	-597'450	-699'940	-648'888	↘
Travaux publics	-226'005	-205'940	-197'931	↗
Affaires juridiques, police, affaires militaires, ...	-20'380	-19'125	-18'887	→
Hygiène publique	-300	-300	-257	→
Instruction, formation, culture, sports	-3'469'280	-3'430'360	-3'282'563	↗
Action sociale	-1'824'750	-1'768'300	-1'655'627	↗
Economie publique	-89'845	-68'435	-107'517	→
Finances	-305'945	-283'820	-664'778	→
Impositions	6'396'900	6'327'000	6'727'942	→
<b>Total</b>	<b>-137'055</b>	<b>-149'220</b>	<b>151'495</b>	→

#### MARGE D'AUTOFINANCEMENT 2009-2018

La marge d'autofinancement est supérieure à Fr. 500'000.— pour toutes les années, sauf 2014 et les budgets 2017 et 2018. Il est précisé que les bouclements ont été plus favorables que les budgets.



## PARTS RELATIVES DES CHARGES

Selon la classification fonctionnelle, ce sont les charges de l'instruction qui pèsent le plus. Ces dernières ainsi que l'action sociale représentent 81 % du total.

## PART DES DIFFERENTS IMPOTS

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques représentent ensemble 73,9 % du total.

## PRINCIPALES VARIATIONS PAR RAPPORT AU BUDGET 2017

Image de stabilité entre les budgets 2017 et 2018. Les principales variations sont les suivantes :

- Améliorations au titre des charges de personnel (engagement de deux nouvelles employées et modifications salariales) et des impôts.
- A l'inverse, détérioration au chapitre de l'aide sociale.

## ÉVOLUTION DES DEUX PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

Ces postes correspondent à : « Instruction, formation, culture, sport » et « Action sociale ». La croissance totale est de Fr. 1'025'000.— (24 %) entre 2012 et le budget 2018.

## PRINCIPALES VARIATIONS PAR RAPPORT AUX COMPTES 2016

Améliorations au titre des charges de personnel et des amortissements & provisions, principalement. A l'inverse, moins de recettes fiscales et contribution de péréquation plus élevée.

## SERVICES COMMUNAUX

Autofinancés selon les prescriptions légales, globalement à la hausse :

Rubrique	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Evolution
Enlèvement des déchets	180'100	177'800	176'700	↗
Inhumations	15'675	19'465	15'800	→
Service d'incendie et de secours	131'800	125'100	111'000	↗
Canalisations et installations d'épuration	386'600	338'000	290'500	↗
Service des eaux	598'910	711'475	648'700	↘
Service du gaz	394'000	493'000	471'900	↘
<b>Total</b>	<b>1'320'485</b>	<b>1'864'840</b>	<b>1'714'600</b>	↘

## COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Projet	Budget 2018
Construction d'un trottoir à la rue du Vieux-Moulin	210'000
Réfection de la rue des Condemennes	1'370'000
Construction d'une nouvelle halle de gymnastique et de salles de classe	2'300'000
<b>Total</b>	<b>3'880'000</b>

## QUOTITÉ ET TAXES COMMUNALES

- Quotité d'impôts  
→ 10 points produisent Fr. 368'000.—
- Taxe d'épuration  
→ l'augmentation de Fr. 1.80 à Fr. 2.25 le m<sup>3</sup> produit Fr. 57'000.— supplémentaires
- Taxe de base par compteur  
→ la hausse proposée rapporte Fr. 25'000.—

## BOURGEOISIE

Situation déficitaire à hauteur de Fr. 2'500.—. La reprise du marché du bois améliore les chiffres par rapport aux comptes 2016 (excédent de charges de Fr. 23'487.—) et au budget 2017 (déficit de Fr. 27'210.—).

Le résultat de l'exploitation forestière est déterminant quant aux budgets et comptes de la Bourgeoisie :

Excédent de charges au budget 2018	25'250
Budget 2017	49'870
Comptes 2016	20'922

M. le Président reprend la parole et remercie M. Jean-Baptiste Beuret pour son introduction.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité

**a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.**

La parole est cédée à M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal.

Les taxes sont arrêtées de la manière suivante pour l'année 2018 :

	Budget 2017	Budget 2018
<b>Quotité</b>	1.65	1.65
<b>Taxe immobilière</b>	1,00 ‰	1,00 ‰
<b>Taxe des digues</b>	0,10 ‰	0,10 ‰
<b>Taxe cadastrale</b>	0,10 ‰	0,10 ‰
<b>Taxe d'enlèvement des ordures</b>	Taxe au sac	Taxe au sac
<b>Taxe par ménage</b>	Fr. -.—	Fr. -.—
<b>Taxe par habitant dès la 18<sup>ème</sup> année</b>	Fr. 60.— + TVA 8 %	Fr. 60.— + TVA 7,7 %
<b>Taxes pour commerces</b>	Par catégories + TVA 8 %	Par catégories + TVA 7,7 %
<b>Tarif du service des eaux</b>	Fr. 1.40 par m <sup>3</sup> + TVA 2,5 %	Fr. 1.40 par m <sup>3</sup> + TVA 2,5 %
<b>Taxes de base par compteur</b>		
<b>Ø 20 mm (3/4")</b>	Fr. 120.— + TVA 2.5 %	Fr. 150.— + TVA 2.5 %
<b>Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")</b>	Fr. 300.— + TVA 2.5 %	Fr. 375.— + TVA 2.5 %
<b>Dès Ø 50 mm (2")</b>	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'250.— + TVA 2.5 %
<b>Taxes de raccordement uniques pour nouveaux immeubles</b>		
<b>Ø 20 mm (3/4")</b>	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %
<b>Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")</b>	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %
<b>Dès Ø 50 mm (2")</b>	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %
<b>Taxe d'épuration</b>	Fr. 1.80 par m <sup>3</sup> d'eau consommée + TVA 8 %	Fr. 2.25 par m <sup>3</sup> d'eau consommée + TVA 7,7 %
<b>Taxe des chiens</b>	Fr. 50.—	Fr. 50.—
<b>Redevances d'ensevelissement</b>	Fr. 1'000.— par tombe	Fr. 1'000.— par tombe
	Fr. 350.— par urne	Fr. 350.— par urne
	Fr. 550.— columbarium	Fr. 550.— columbarium
<b>Taxe d'entretien des chemins vicinaux</b>	Fr. 15.— par hectare	Fr. 15.— par hectare

**Discussion :**

*M. A. F. : Pourquoi une augmentation au niveau des compteurs et de la taxe d'épuration ?*

Ces augmentations sont le résultats d'une réflexion du Conseil communal qui vise à s'approcher de l'autofinancement comme prévu par la législation. En effet, ces nouvelles dispositions légales du Parlement

jurassien, entrées en vigueur, obligent les communes à autofinancer leurs services, ce que nous ne satisfaisons pas. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer des fonds et des réserves.

*Est-ce qu'actuellement la commune possède des réserves ?*

Oui, nous avons des fonds. Ceux-ci apparaissent lors de l'assemblée des comptes (1<sup>er</sup> semestre) et s'élèvent aux environs de Fr. 200'000 à 220'000.—.

**Décision :** au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la quotité d'impôts et les taxes communales.

## **b) Discuter et voter les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie.**

### **MUNICIPALITE**

#### 01 – Autorités, administration générale

Plus favorable en raison des charges salariales moins imposées, les charges nettes s'élèvent à Fr. 597'450.—

*0111.319.00 :* Prestations spéciales et divers : Augmentation pour l'achat de tablettes informatiques destinées aux membres du Conseil.

*0130.315.01 :* Suite à l'acquisition du nouveau système informatique, un montant de Fr. 28'600 est mis au budget pour les autres applications qui suivront (MCH2, mutations par e-mail, contrôle des habitants, envoi par e-facture, etc.).

*0130.318.02 :* Les comptes seront vérifiés par une fiduciaire l'année prochaine.

*0140.314.00 :* En prévision de l'installation d'un nouveau beamer à la salle du Conseil.

#### 02 – Travaux publics

*0200.314.00 :* Un montant de Fr. 35'000.— a été mis au budget pour la réfection du trottoir de la rue Saint-Maurice et pour la pose d'une clôture au Centre sportif afin que les véhicules ne stationnent plus dans le gazon.

Les autres comptes sont ordinaires, notamment l'éclairage publique, l'eau et le cadastre.

#### 03 – Affaires juridiques, police et affaires militaires, protection civile

Pas de commentaires particuliers. Concernant la protection civile, il s'agit de factures cantonales.

#### 04 – Hygiène publique

Pas de commentaires particuliers.

#### 05 – Instruction, formation, culture, sports

Service des écoles

*0510.309.00 :* Somme de Fr. 16'800, dont Fr. 15'000 pour les cours donnés par la Fondation RéaJura, ceux-ci sont destinés aux élèves de l'école primaire, afin de les former aux premiers soins.

*0510.311.00 :* Acquisition d'une nouvelle auto laveuse pour la conciergerie de Fr. 3'100.—.

*0511.314.00 :* Remplacement des lampes dans le bâtiment nord, Fr. 55'000.— pour installer du LED et ajout de poubelles de tri à l'extérieur des bâtiments enfantine et primaire pour Fr. 7'700.—.

*0510.314.00 :* Etude acoustique de la salle et réfection du parquet pour Fr. 30'500.—.

Les charges cantonales et la participation aux charges de l'enseignement sont stables.

#### 06 – Action sociale

*0600 :* Les charges sociales augmentent et la charge nette est budgétisée à Fr. 450'000.

*0630.423.00 :* Les loyers de cet immeuble locatif « Clos-du-Biel » subiront un changement. En effet, l'aide cantonale au logement sera abolie (l'aide fédérale est maintenue).

*0660.361.00 :* Augmentation d'environ 7% concernant l'Office communal de compensation AVS, elle découle des PC et subsides aux caisses maladies.

#### 07 – Economie publique

*0700.319.00 :* A propos des frais de la fête du village, la Commission souhaite poursuivre ce qui s'est déroulé avec l'augmentation du budget pour la prochaine édition.

0720.364.00 : Les frais liés aux remaniements parcellaires s'élèvent à Fr. 14'000.—, en prévision de la réfection de chemins réalisés dans le cadre du remaniement parcellaire. Ce montant est prévu sur les 5 prochaines années (5 x Fr. 14'000.—).

#### 08 – Finances

Le taux des intérêts des dettes et dépréciations ne changent pas. Les charges nettes sont de Fr. 305'945.—.

#### 09 – Impositions

0910 : Ces chiffres sont communiqués par le Service des contributions et le Bureau des personnes morales et sont issus des prévisions fiscales cantonales.

0940.341.00 : Suite aux excellents résultats, un montant de Fr. 237'100.— sera redistribué aux autres communes à compétence plus faible (il s'agit de la péréquation directe).

#### 11 – Enlèvement des déchets

Pas de commentaires particuliers.

#### 12 – Inhumations

1500.318.02 : Deux mains courantes seront installées au « nouveau » cimetière.

#### 13 – Service d'incendie et de secours

1300.430.00 et 1300.362.00 : Facturation de la taxe des pompes et reversement au SIS 6/12.

#### 14 – Canalisations et installations d'épuration

En raison de l'augmentation de la taxe, les revenus seront plus élevés, cela est dû à la nouvelle loi sur les eaux.

#### 15 – Service des eaux

Modification au niveau de la taxe de base, votée tout à l'heure.

La convention liant les communes (Courtételle et Haute-Sorne) pour le Service des eaux intercommunal sera modifiée, notamment en ce qui concerne les réparations de fuites d'eaux et les compteurs.

Le budget est moindre étant donné que moins de charges devront être réparties.

#### 16 – Service du gaz

Pas de commentaires particuliers, petit bénéfice.

Récapitulation générale :

Charges	10'526'981
Revenus	10'389'926
Excédents	137'055

#### **Discussion :**

*M. G. S. : Pouvez-vous donner des explications au niveau de la viabilisation de la Penesse sud ?*

Si le projet peut démarrer, les charges de lotissement seront de Fr. 2'800'000.— et la vente de parcelles prévue pour 2020.

Pour information sur l'avancement du dossier, l'affaire est toujours en cours au tribunal cantonal et suspendue en attendant l'arrêté fédéral de Develier. Ensuite, elle devra faire jurisprudence à Courtételle.

En résumé, soit la procédure aboutie et dans le cas contraire, il faudra revoir fondamentalement le plan de zones.

**Décision :** au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2018 de la Municipalité.

#### **BOURGEOISIE**

0130.318.02 : Montant mis au budget pour le contrôle administratif d'une fiduciaire.

18 : Exploitation forestière, le marché du bois semble aller mieux, Fr. 103'250.— de charges prévues, le triage forestier coupera moins.

1880.427.00 : Légère amélioration de l'excédent de charges, plus faible, qui s'élève à Fr. 25'250.—, comptabilisé dans le chapitre de la Bourgeoisie.

Récapitulation générale :

Charges	186'600
Revenu	184'100
Excédent	2'500

**Discussion** : elle n'est pas utilisée.

**Décision** : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2018 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

**3. Discuter et voter un crédit de Fr. 61'300.— TTC pour la construction d'un abri à la déchetterie communale. Financement : prélèvement sur le fonds du service des déchets.**

*Rapporteur : M. Hervé Catellani, conseiller communal*

Attendu que le garage actuel est en très mauvais état (de l'eau s'infiltré et le béton s'effrite), il a été décidé de procéder à la construction d'un nouvel abri.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité

Ce crédit comprend la destruction ainsi que la remise d'un radier, puis la construction dudit abri.

Les travaux se présentent comme suit :

Descriptif	Montant
Démontage du garage existant	21'635.20
Construction d'un abri	32'374.75
Electricité	6'930.70
<b>Total</b>	<b>61'240.65</b>

**Discussion** : elle n'est pas utilisée.

**Décision** : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le crédit à l'unanimité.

**4. a) Prendre connaissance du décompte et des travaux supplémentaires relatifs à la construction de la porte d'entrée « Châtillon ».**

**b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 48'551.65.**

*Rapporteur : M. Marc Hänni, conseiller communal*

M. Marc Hänni rappelle qu'une somme de Fr. 1'200'000 a été investie dans le secteur.

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2016, un crédit de Fr. 245'000.— a été voté pour la porte d'entrée Courtételle-Châtillon ainsi qu'un crédit de Fr. 313'000.— pour l'assainissement de l'installation de ventilation et du chauffage de la salle de spectacles de Courtételle.

Par ailleurs, les alentours ont été modifiés et ces investissements ont été financés par emprunt bancaire. Le travail et l'accompagnement de ces travaux ont nécessités des adaptations.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité

Comme cité précédemment, un crédit de Fr. 245'000.— a été accepté afin d'assainir et modifier la porte d'entrée Courtételle-Châtillon.

Plusieurs travaux ont été effectués, notamment la démolition de l'ancien stand de tir, l'agrandissement des vestiaires, la réfection des chauffages, la continuité des transformations, etc.

Le but est bien entendu de maintenir les crédits votés, par rapport aux montants prévus. Toutefois, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés, selon le tableau ci-après :

Descriptif	Montant
Décompte des factures	254'655.—
<b>Travaux supplémentaires</b>	
Avance piste cyclable	-19'817.60
alentours centre sportif	38'989.50
GC Eclairage Halle de spectacles	7'500.—
BKW luminaires	10'549.95
Honoraires	1'674.—
Crédit voté	-245'000.—
<b>Dépassement</b>	<b>48'551.65</b>

**Discussion :** elle n'est pas utilisée.

**Décision :** au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le dépassement de crédit à l'unanimité.

## 5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Yves Tugler.

*Rapporteur : M. Jean-Louis Chételat, Maire*

Monsieur Yves Tugler a déposé le 30 janvier 2017, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 24 octobre 2017, il est auditionné par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de M. Yves Tugler.

**Entrée en matière :** acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de M. Yves Tugler, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.—.

**Décision :** au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Yves Tugler. Il est félicité sous les applaudissements de l'assistance.

## 6. Divers et informations.

### Projet de Moloks

*Rapporteur : M. Hervé Catellani, conseiller communal*

A ce jour, le projet de Moloks est en suspens. En effet, sur les 15 emplacements prévus, 7 appartiennent à la commune et seraient définitifs, tandis que les autres sont refusés par les propriétaires.

Ce projet sera poursuivi en 2018, au risque d'abandon et d'augmentation des taxes si le projet n'aboutit pas.

### Assemblées d'informations

*Rapporteur : M. Jean-Louis Chételat, Maire*

Selon le tout-ménage distribué dernièrement, la population est invitée aux deux prochaines assemblées d'informations du 20 et 21 décembre 2017. La première concerne la modification du plan de zone sur le site Simon & Membrez à Courtételle et la seconde portera sur le projet de revitalisation du ruisseau de Châtillon.

### Discussion :

*M. L. J. : Qu'en est-il du crédit de la nouvelle halle et des écoles ?*

M. Hervé Cattin relate que nous sommes actuellement en négociation avec Hevron SA à propos du terrain, celles-ci sont sur le point d'aboutir.

Ce dossier a pris du retard principalement en raison des investigations de pollutions.



Le Conseil communal s'est positionné pour ce site là avec le soutien de M. Gossin du bureau Urbaplan et de la clause du besoin. Ainsi, nous pouvons imaginer que le concours d'architecture pourrait être lancé au printemps 2018.

*M. J.-P. S. : Quelle demande spéciale faut-il faire afin de réglementer la vitesse dans un village ? Le problème se situe notamment à la rue Préfet Comte et rue des Chenevières, où des excès de vitesse sont constatés.*

M. Jean-Louis Chételat précise que les chauffeurs et utilisateurs des routes sont bien entendu soumis à la signalisation en place, à savoir 50 km/h pour les deux rues. Concernant la rue des Chenevières, des chicanes avaient été mises en place dans le but de ralentir les utilisateurs. La seconde variante est d'étudier des zones 30, test qui a été réalisé à la rue de l'Avenir. Les modifications relatives aux limitations de vitesses sont complexes et doivent être officialisées par le Canton.

Afin de rendre attentifs les automobilistes, la commune peut installer le radar sympa, celui-ci a été équipé d'un panneau solaire (en raison de la batterie qui se décharge trop rapidement).

Le Conseil communal a sollicité à plusieurs reprises la police afin d'effectuer des contrôles, notamment par le biais de l'installation d'un radar.

*M. A. F. : Un dépôt d'échafaudages, toujours plus conséquent, se trouve sur une parcelle sise Aux Crés. Comment peut-on en arriver là ?*

M. Marc Hänni indique que nous l'avons également constaté. Après avoir obtenu les coordonnées de la personne qui entrepose ces échafaudages, nous lui avons envoyé un courrier ainsi qu'au propriétaire de la parcelle, afin que ce matériel soit débarrassé d'ici la fin de l'année, en précisant qu'un tel dépôt n'est pas conforme dans cette zone.

### **Clôture**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée et précise que MM. Jean-Louis Chételat et Roger Sanglard prononceront un discours. Ensuite, des remerciements seront adressés aux autorités qui quitteront leurs fonctions en cette fin de législature, et de celles qui leur succéderont dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La séance est levée à 21h.

**AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE**

Le Président

La Secrétaire

C. Barthoulot

L. Rich